

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES – PLACE ET VOIE COMMUNALES SANS NOM ET LIEU PUBLIC

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé,
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smail – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



MME OBELISCO FRANCINE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022
Délibération N° DM_20221110N145

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES – PLACE ET VOIE COMMUNALES SANS NOM ET LIEU PUBLIC

Monsieur le Maire, informe les membres de l'assemblée, qu'afin de satisfaire aux obligations de la Commune en matière de dénomination des voies ou places ouvertes à la circulation publique, plusieurs propositions sont soumises à l'Assemblée.

Il propose de dénommer l'aire de stationnement situé devant l'Immeuble Communal par la dénomination suivante : "Place Jean REY – Maire en 1944".

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire propose de dénommer la traverse reliant la rue Émile Boyoud à la rue Sainte-Claire Deville, entre l'église et les Jardins de la Cité à SAINT-AUBAN par la dénomination suivante : "Traverse de l'Église".

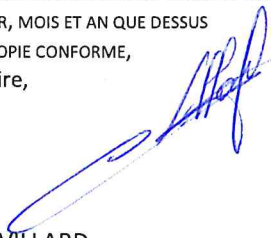

Monsieur Bernard JULLIEN, 5^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire fait savoir aux membres de l'assemblée que les travaux de construction des tribunes des terrains de tennis au sein de l'espace de loisirs "André Grabinski" sont achevées.

Il propose de baptiser cet équipement public "Ciro GIOVANNONI", nom du père du donateur ayant permis sa réalisation.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de délibérer sur ces trois propositions.

OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **DENOMME** l'aire de stationnement situé devant l'immeuble communal : "Place Jean REY – Maire en 1944",
- **DENOMME** la traverse reliant la rue Émile Boyoud à la rue Sainte-Claire Deville, entre l'église et les Jardins de la Cité à SAINT-AUBAN : "Traverse de l'Église",
- **DENOMME** les tribunes des terrains de tennis au sein de l'espace de loisirs André Grabinski : "Ciro GIOVANNONI".

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DIX-SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> <p></p>
--	---